

La fermeture de la route 132 est due en partie à un conflit ouvrier

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil
RIMOUSKI — Les manifestations qui devaient bloquer la route 132 entre Ste-Florence et Routhierville, dans la vallée de la Matapédia n'ont pas eu lieu, mais la Sûreté du Québec continue de demander aux touristes d'emprunter la route 299 entre Ste-Anne-des-Monts et New Richmond, en raison du mauvais état de la route en construction, entre Ste-Florence et Routhierville.

Les travaux de réfection de ce tronçon de route sont en

effet arrêtés depuis le début de la semaine dernière, en raison d'un conflit entre l'entrepreneur Lauréat Giguère, filiale de la firme Beaudet et Marquis, de Québec, et l'Association nationale des camionneurs artisans Inc. (ANCAI), d'une part, et le syndicat des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ, d'autre part.

L'ANCAI

Pour sa part, l'ANCAI réclame l'exclusivité du chantier, alors que la firme Lauréat Giguère engage cinq camions de 10 tonnes, pro-

priétés de Beaudet et Marquis de Québec, et que de son côté, le syndicat FTQ des opérateurs de machinerie lourde demande qu'on engage des opérateurs de la région plutôt que des opérateurs venus de Québec.

Les parties en cause ont tenu hier après-midi des séances de négociation aux bureaux du ministère du Travail, à Rimouski, mais jusqu'à maintenant, aucune entente n'est encore survenue.

Hier avant-midi, des représentants des syndicats avaient sollicité la participa-

tion des citoyens des municipalités avoisinantes pour la manifestation qui devait bloquer la route, mais selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, guère plus d'une

trentaine de personnes se sont présentées sur le chantier, et tout s'est déroulé dans l'ordre.

La Sûreté avise cependant

les touristes qu'à cet endroit la route est très mauvaise sur une distance d'environ huit milles, où l'on compte pas moins de huit tronçons de route à sens unique.

avis légaux appels d'offres soumissions

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 200-12-016649-775

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

SAILLANT, Annette
1240 de la Ronde # 3
Québec, P.Q.

Requérante,

BUSSIERES, Roland
autrefois de
la région de
Québec maintenant
de lieux inconnus,

intimé,

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé, BUSSIERES, Roland, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans Le Soleil, publié en français deux fois (2).

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Québec, 39, rue St-Louis, (Chambre de la famille) chambre 514, Québec, P.Q.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A Québec, ce 27 juillet 1977.

Copie conforme
Jacques Fiset
Registraire des divorces

JACQUES FISET
Registraire des divorces



Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: IXC-038-40-001

Aménagement de la Grande Rivière

Débâchage dans le réservoir de LG-2

Date de fermeture: 23 août 1977 à 15:30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Direction de l'Approvisionnement, 19^e étage

800 est, boul. de Maisonneuve

Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$60,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner. La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU Pour information
Directeur de l'Approvisionnement, appeler 844-3741 poste 308



Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

REGION DU QUEBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à La Tuque et Bouchette-Maniwaki, P.Q.

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLOTURE A MAILLES DE CHAÎNE DE 7'-6" DE HAUTEUR (APPROX. 1,150) PLUS FILS BARBELES, AU SITE DU P.N.D. A LA TUQUE, LA TUQUE, P.Q.

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLOTURE A MAILLES DE CHAÎNE DE 7'-6" DE HAUTEUR (APPROX. 2,080) PLUS FILS BARBELES AU SITE DU P.N.D. ET DU PAL, A BOUCHETTE-MANIWAKI, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 18 août 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50 pour chaque projet fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, Québec, et l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec

Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canada

Aéroport, int. de Montréal

le 21 juillet 1977

ATTENTION

A tous ceux qui auraient en leur possession des documents ou tout autre objet qui appartiendraient à J.-Donat Beaudoin ou à J.-D. Beaudoin Construction Inc., voir à les remettre IMMEDIATEMENT au bureau de Me Robert Lafrenière, sous peine de sanctions judiciaires.
Adresse: 1405, apt. Merici, block 8
Signé J.-Donat Beaudoin

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX APPEL D'OFFRES

Projet: 77-79
Réfection d'une partie de la côte Gilmore
PARC DES CHAMPS DE BATAILLE, Québec (Québec)
DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:
Commission des Champs de Bataille Nationaux
als Administrateur des Contrats
PARCS CANADA, Région du Québec
Affaires Indiennes et du Nord
1141 Route de l'Église, 1er étage
Case Postale 10275
St-Foy, (Québec)
G1V 4H5
Tel.: 694-7750 (indicatif régional 418)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Québec), le 17 AOUT 1977. L'ouverture des soumissions suivra à laquelle les soumissionnaires sont invités.

Les soumissions devront être présentées pour la totalité d'un ouvrage, comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les plans et devis qui s'y rapportent peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur présentation d'un chèque VISE de \$25 émis au nom du Receveur Général du Canada.

Administrateur des Contrats
PARCS CANADA, Région du Québec
Affaires Indiennes et du Nord
1141 Route de l'Église, 1er étage
Case Postale 10275,
St-Foy, (Québec)
G1V 4H5
Tel.: 694-7750 (indicatif régional 418)

Lieux d'examen des plans et devis:
Association de la Construction
375 rue Verdun, Québec,
PARCS CANADA, Région du Québec
1141 Route de l'Église, 1er étage,
St-Foy, (Québec)

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Président
Commission des Champs de Bataille Nationaux
Fernand Tremblay
Québec, le 28 juillet 1977.

SUCCESSION LIONEL CHAREST

AVIS PUBLIC est donné que Madame MADELEINE TREPANIER, veuve de Monsieur Lionel Charest, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son époux, Monsieur Lionel Charest, en son vivant, garagiste, demeurant à 1040, rue Eldorado, Val-Bélair, Québec, par acte passé devant Me Raymond Bélanger, notaire, demeurant et pratiquant à 90, Principale est, St-Etienne, comté de Lévis, sous le numéro 3251 de ses minutes, et enregistré à Québec, le 25 juillet 1977, sous le numéro 882,044.

ST-ETIENNE, le vingt-sept juillet mil neuf cent soixante-dix-sept.

RAYMOND BELANGER,
notaire

ville de SAINT-FOY

avis public

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 4 juillet 1977, le Conseil a adopté le règlement "2132", amendant l'article 3.8.25. du règlement 1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières concernant les marges d'isolement latérales au secteur de zone RC-1, à l'endroit du lot 82-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy, (rue Chanoine-Scott - quartier Sainte-Foy).
Qu'une copie dudit règlement "2132" a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance; Et que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
Donné à Sainte-Foy, ce 28e jour du mois de juillet 1977.
Le greffier-adjoint de la Ville,
René Dampousse.

COUR SUPREME DE L'ONTARIO

ENTRE: JEAN-MARIE OUELLET requérant
-et- GILBERTE OUELLET répondante

AVIS A GILBERTE OUELLET

Une demande en divorce a été déposée par Jean-Marie Ouellet. Vous pouvez accepter de comparaitre ou si vous vous opposez à la demande, ou si vous entrevoez une autre solution, votre présence ou votre réponse, ou votre réponse et contre-demande doivent être fournies selon les règlements de la Cour. A défaut de votre présence ou réponse, il ne vous sera pas permis d'entreprendre d'autres procédures. Une copie de la demande vous sera adressée si vous en faites la demande par écrit au bureau de la Cour ci-haut mentionnée.
Richard F. Grant,
Avocat et Avoué
P.O. Box 516,
TEMAGAMI, Ontario,
POH 2H0
Avoué du requérant.

IN THE SUPREME COURT OF ONTARIO

BETWEEN: JEAN MARIE OUELLET
-and- GILBERTE OUELLET
Petitioner
Respondent

NOTICE TO GILBERTE OUELLET

A Petition for divorce has been presented by Jean Marie Ouellet. You may inspect the Petition at the office of the Local Registrar of this Court at North Bay. If you wish to appear or to oppose the Petition, or if you seek other relief, your Appearance or Answer or Answer and Counter-petition must be delivered in accordance with the Rules of Court. In default of Appearance or Answer you will not be entitled to notice of any further proceedings. A copy of the Petition and Notice of Petition will be mailed to you on receipt of a written request addressed to the above named Local Registrar.

RICHARD F. GRANT,
Barrister & Solicitor
P.O. Box 516,
TEMAGAMI, Ontario,
POH 2H0
Solicitor for the Petitioner.

APPEL D'OFFRES MUNICIPALITE DE ST-REDEMPTEUR

PROJET DE BORDURES DE RUES ET DE PAVAGE
PROJETS: M0-74-37
M03-77-43
M03-77-44

Des soumissions seront reçues par la Municipalité de St-Rédempteur pour l'exécution de travaux de bordures de rues et de pavage sur environ 13,800 pieds linéaires de rues dans les développements Barnaco, Maurice Bilodeau et Coteau Chevreuil.
Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents nécessaires à la soumission au bureau des Ingénieurs-conseils Beaulieu, Poulin, Robitaille & Associés, 3333, boulevard Hamel, Les Saules Québec 8, moyennant un dépôt de \$25 vingt-cinq dollars entièrement remboursable à ceux qui auront présenté une soumission conforme et qui auront retourné les plans en bonne condition au plus tard quinze (15) jours après la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:
1- Bon de garantie de 100 dix pour cent du montant de la soumission, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.
2- Autorisation de signer au nom de la compagnie.
3- Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas.

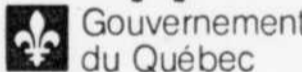
i) garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission,
ii) garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission,
iii) garantie d'entretien de 10% du montant de l'estimation finale, pour une période de deux (2) ans.

Les soumissions seront reçues avec mention du projet, au moyen des enveloppes fournies à cet effet à:
Municipalité de St-Rédempteur
50, rue de l'Église
St-Rédempteur, Cte Lévis
avant 17:00 heures, lundi le 15 août 1977. Les soumissions seront ouvertes à 19:30 heures, le même jour et au même endroit. Les soumissionnaires pourront assister à l'ouverture.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Henri-Louis Beaudoin
Secrétaire
St-Rédempteur, le 1er août 1977.

Appel d'offres



Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service Général des Achats

Projet	Description	Livraison
8258	26 camions P.T.C. 56,000 lb (6x4) Diesel avec benne chasse-neige sans unique et aile de côté.	Québec et Montréal
8269	4 camions P.T.C. 54,000 lb (6x4) Diesel avec benne et chasse-neige sans unique.	Québec et Montréal

Closure des soumissions: 16 août 1977 à 15:00 heures.

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'Offres
150 est, boul. St-Cyrille
4e étage, Québec, Qué.
G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Oulmet



Bureau du Greffier

Vote des Compagnies ou Corporations à Fonds Social, des Associations, Sociétés Commerciales, Syndicats et Coopératives, aux

Vote des héritiers, copropriétaires, usufruitiers, locataires ou colataires aux

ELECTIONS MUNICIPALES DU 18 NOVEMBRE 1977

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que les COMPAGNIES OU CORPORATIONS A FONDS SOCIAL, les ASSOCIATIONS, les SOCIÉTÉS COMMERCIALES, les SYNDICATS et les COOPÉRATIVES

s'ils sont propriétaires d'un immeuble dont la valeur inscrite ou rôle d'évaluation est d'au moins \$1,000.00 ou s'ils sont inscrits sur le rôle d'évaluation ou de perception en vigueur comme locataire d'un magasin, d'un comptoir, d'une boutique, d'un bureau ou d'une place d'affaires dans la Ville, dont la valeur annuelle est d'au moins \$600.00 suivant le rôle d'évaluation ou de perception.

PEUVENT ÊTRE INSCRITS sur la liste des électeurs municipaux et voter à l'élection du maire et des conseillers par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du conseil d'administration; une procuration à cette fin doit être déposée au bureau du GREFFIER de la Ville, (chambre 313), Hôtel de Ville de Québec ou plus tard le 15 SEPTEMBRE 1977, et PEUVENT EXERCER ce droit pourvu que ce représentant soit, au temps de la votation, citoyen canadien, âgé d'au moins 18 ans, membre, administrateur, procureur ou employé de ladite compagnie ou corporation, association ou coopérative ou dudit syndicat.

Les électeurs visés par les présentes dispositions sont invités à venir au bureau du Greffier de la Ville durant les heures ouvrables afin de vérifier l'inscription de leur nom sur les listes électorales en préparation.

On peut se procurer des formules de procuration en s'adressant au bureau du soussigné (chambre 313), à l'Hôtel de Ville, pendant les heures de bureau.

est par les présentes donné que les héritiers, copropriétaires ou usufruitiers d'un immeuble quelconque situé dans la Ville et dont la valeur inscrite au rôle d'évaluation est d'au moins \$1,000.00 et NON DOMICILIÉS DANS LA VILLE, ainsi que les locataires ou colataires d'un magasin, comptoir, boutique, bureau ou place d'affaires dans la Ville et dont la valeur locative annuelle est d'au moins \$600.00 suivant le rôle d'évaluation ou de perception, et NON DOMICILIÉS DANS LA VILLE.

peuvent voter aux prochaines élections municipales par l'entremise d'un représentant nommé par la majorité d'entre eux. Une procuration à cette fin doit être déposée au BUREAU DU GREFFIER de la Ville, (chambre 313), au plus tard le QUINZE SEPTEMBRE 1977. Une déclaration sous serment attestant l'authenticité des signatures doit être annexée à la procuration. On peut se procurer des formules de procuration en s'adressant au bureau du soussigné (chambre 313), à l'Hôtel de Ville, pendant les heures de bureau.

Québec, le 1er août 1977
N.B. Cet avis public est donné en vertu des articles 35, 38 et 40 de la Charte de la Ville (19 Geo. V, chapitre 95)

Pierre-F. Côté, C.R.
Greffier de la Ville et
Président général
des élections



APPEL D'OFFRES SERVICE DE L'AQUEDUC

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, endossées: "Devis et appel d'offres pour la pose et la fourniture des conduites d'aqueduc et d'égoûts en plus de l'infrastructure de rues dans les développements domiciliaires Cimon Immeubles Inc, district Les Saules; Ville de Québec (rue Verlaire), district Les Saules; Mo-De Construction Inc, district Les Saules, (environ 8,000 pi. lin. de rues et 9,000 pi. lin. de conduites)" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à mardi le 16 août 1977, à 11h (heure avancée de l'est). Le bureau du Greffier est fermé entre 12h et 14h.

Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumission en s'adressant au secrétaire du service de l'Aqueduc, 1125, chemin de la Canardière, Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Dépôt de soumission exigé: chèque certifié de \$100,000 ou un cautionnement de garantie (bid bond).
LE GREFFIER DE LA VILLE
Me PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
QUÉBEC, le 15 juillet 1977.

appel d'offres

PROJET:
AMEUBLEMENT DE
SUCCURSALES (ÉTAGÈRES,
COMPTOIRS ET PARTITIONS)

DOSSIER: SP-134

Des soumissions pour l'ameublement de trente (30) succursales seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 17 août 1977, au siège social de la Société des alcools du Québec, 905, Delorimier Montréal, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document d'appel d'offres est disponible au service des achats/matériel, fournitures et services pour projet «mobilier de succursales» aux adresses suivantes:

Division de Montréal 2900, Einstein
905, Delorimier Québec, Qué.
H2K 3V9 G1K 7N3

Seules les sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.



APPEL D'OFFRES CAISSE POPULAIRE DE ST-BERNARD

AGRANDISSEMENT ET RENOVATIONS
ARCHITECTES: Caouette et Vachon,
570 nord, rue Notre-Dame,
Thetford Mines, P.Q.

INGENIEURS EN STRUCTURE: Bernier, Bouchard, Marchand & Chouinard,
4855, 2e Avenue ouest,
Charlesbourg, P.Q.

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE: Angers, Drouin & Associés,
2750 Chemin Ste-Foy,
Québec, P.Q.

La Caisse Populaire de St-Bernard demande par les présentes aux entrepreneurs généraux des soumissions pour les travaux de construction d'un agrandissement et de réparations à son immeuble.

Les plans, les devis, les documents contractuels et tout autre renseignement pourront être obtenus au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent (\$100.00) dollars remboursable sur retour des documents.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront être accompagnées premièrement d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre à l'ordre du propriétaire au montant de vingt mille dollars (\$20,000.00).

À la signature du contrat, le chèque visé ou le cautionnement de soumission devra être échangé contre un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à 50% du montant du contrat.

Les soumissions des entrepreneurs généraux, complétées en trois (3) exemplaires, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Caisse Populaire, jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 22 août 1977, pour être ouvertes le même jour, à 20:00 heures, au même endroit.

Les soumissions des sous-traitants, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées aux entrepreneurs généraux avec copie pour l'architecte et copie pour le propriétaire, accompagnées premièrement d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre émis à l'ordre du propriétaire pour le montant indiqué ci-dessus, seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec, 375 rue Verdun, Québec, le 17 août 1977, à 15:00 heures, heure locale.

CORPS DE METIERS MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Plomberie \$1,000.00
Ventilation et climatisation \$3,000.00
Electricité \$2,000.00

L'entrepreneur général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et avec un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

L'entrepreneur général est également responsable du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

La Caisse Populaire de St-Bernard par:
Guimond Breton Directeur général

Le 1er août 1977

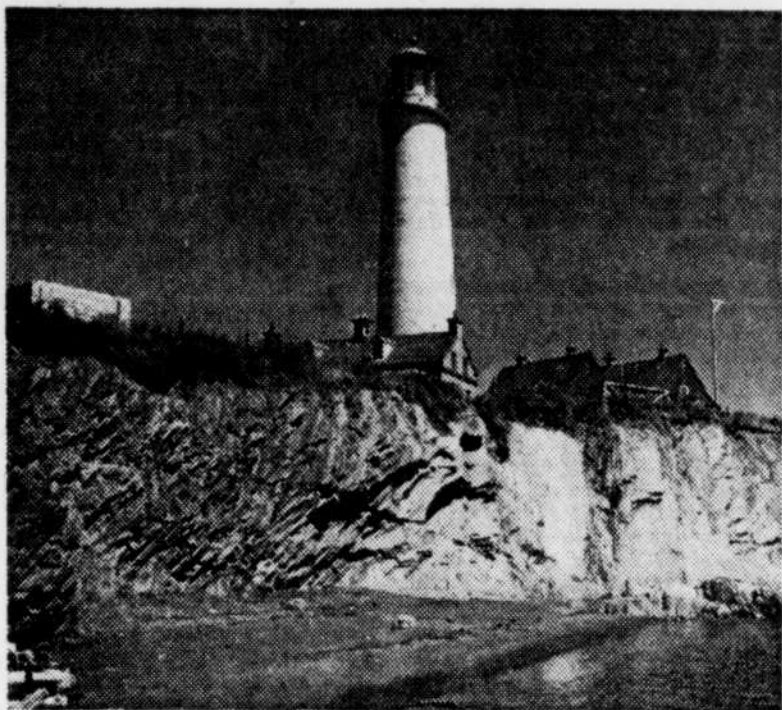


l'est du québec le québec régional le québec métropolitain

dans nos régions

Q.R.

En bref



Le plus haut phare du Canada

Au cours d'une brève cérémonie, en fin de semaine, M. Alexandre Cyr, député de Gaspé à la Chambre des communes, a dévoilé une plaque pour commémorer le plus haut phare du Canada, celui de Cap-des-Rosiers, situé à l'extrémité de la péninsule gaspésienne et construit en 1858. Haut de 112 pieds, ce phare fait partie de la série des hautes tours effilées construites dans le golfe Saint-Laurent par le ministère des Travaux publics. Son puissant système d'éclairage, aujourd'hui électrique, a d'abord été alimenté par l'huile de baleine, puis en 1868 par du kérosène. Perché à 136 pieds au-dessus du niveau de la plus haute marée, il est visible à 17 milles en mer.

Interurbain direct

THETFORD MINES — En vertu d'une ordonnance qui vient d'être émise par la Régie des services publics du Québec, la compagnie de téléphone de Lambton Inc. devra fournir le service de la composition interurbaine directe à ses abonnés de Lambton, Saint-Romain et du canton Winslow-Nord avant le 31 juillet 1979. En outre, l'entreprise devra améliorer rapidement ses contrôles techniques et comptables. En revanche, la régie a autorisé la compagnie à hausser ses tarifs à compter d'ici. Le taux mensuel passera de \$3.70 à \$5.30 pour une ligne individuelle, de \$2.95 à \$4.40 pour une ligne à deux abonnés, et de \$2.85 à \$4.10 pour une ligne à plusieurs usagers. Pour une ligne d'affaires, le tarif fera un bond de \$6.30 à \$9.50 par mois pour une ligne individuelle, de \$5.05 à \$7.50 pour le service d'une ligne à deux abonnés, et de \$4 à \$5.80 pour une ligne à plusieurs abonnés. La dernière augmentation tarifaire remontait en janvier 1970.

RIMOUSKI — L'Hydro-Québec a octroyé dernièrement un contrat de plus de \$300,000 à la firme rimousoise Norbec Construction, pour l'érection d'un bâtiment de commande pour un compensateur statique au poste de Rimouski dont la mise en service est prévue pour le 15 décembre prochain. Cela constitue une première provinciale selon l'Hydro, puisque ce sera le premier de ce type à être installé et raccordé au réseau de transport d'énergie à haute tension. Le projet représente un investissement global de l'ordre de \$4 millions. L'emploi de ce compensateur a pour but d'améliorer le contrôle de la tension et de la régulariser spécialement sur des réseaux à très long parcours comme c'est le cas dans la région de la Matapédia.

Services ambulanciers

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 (Est du Québec), vient d'accorder le contrat de subvention des services ambulanciers dans la zone de Matane à la Société d'ambulance Gilbert et Gauthier Enr. La firme Ambulancia, qui avait opéré jusque-là dans la zone de Matane, n'a pas présenté de soumission. Celle-ci avait invoqué la non-rentabilité de la zone et demandait sa reconnaissance comme zone subventionnée. Le nouveau service est entré en fonction depuis hier et le contrat qui sera renouvelable le 31 mars 1978 garantit à la société un minimum de 400 sorties pour chacun des deux véhicules opérant dans cette zone, et ceci sur une base annuelle. D'autre part, le CRSSS étudie actuellement la possibilité de doter les secteurs de Matapédia et Pointe-à-la-Croix de services ambulanciers dans les plus brefs délais.

Cabano se souvient de "l'Indien" qui apprit à parler aux castors

par Réal LABERGE

CABANO — Au fort Ingall, face à "l'Eléphant Mountain", sur les lieux mêmes où d'anciens citoyens de Cabano se souviennent encore d'avoir vu un étrange Indien qui apprivoisait les castors de la rivière Touladi "et leur parlait", une exposition permanente rappelle l'homme et l'oeuvre de l'écrivain naturaliste Archibald Standfield Belaney, mieux connu sous le nom de "Grey Owl".

L'exposition donne une suite visuelle aux recherches effectuées par trois étudiants de Cabano à l'Université d'Ottawa, Roselyne Leclerc, Suzanne Castonguay et Pierre Béribé, sur la vie et les réalisations de cet écrivain anglophone reconnu, dès 1930, comme l'un des auteurs canadiens les plus renommés à l'étranger du pays.

A partir des évocations intrigantes et légendaires du milieu, les trois étudiants ont voulu retracer la biographie de ce trappeur soi-disant indien et ami des animaux, qui a vécu à Cabano de 1928 à 1931.

Le projet de recherches a suscité l'intérêt du Conseil des arts du Canada, qui lui a accordé une subvention de \$5,000. Ce qui a d'abord permis au trio étudiant de recueillir les témoi-

gnages et les documents encore disponibles dans la région sur la vie de Grey Owl. Ce premier travail s'est révélé très fructueux. Le dossier comporte entre autres une pellicule tournée par un ancien curé de Cabano, Mgr Cyr, ainsi que des carnets de notes de Mlle Rollande Rossignol, qui avait collaboré à la rédaction du premier volume de Grey Owl. Plusieurs autres anciens citoyens de Cabano ont ajouté leurs confidences.

La documentation a ensuite été complétée d'entrevues auprès de personnages qui ont suivi de près la vie de Grey Owl, notamment l'ex-premier ministre John Diefenbaker, qui l'avait connu personnellement.

Le mythe de l'Indien

De toutes ces recherches, il ressort que l'écrivain dont l'oeuvre totalise une dizaine de volumes n'était nullement un Indien "né d'une mère Apache", comme il l'a laissé croire à Cabano. Ce n'était qu'invention de sa part pour répondre aux questions embarrassantes qu'on lui posait sur ses vêtements et sa vie solitaire d'homme des bois, qui ne fréquentait que les castors.

Grey Owl était d'origine anglaise. Il est né le 18 septembre 1880 à

Hastings, en Angleterre. Son nom véritable est Archibald Standfield Belaney. Sous l'impulsion d'un intérêt très marqué pour la nature et les animaux, il décida à 17 ans d'émigrer au Canada. Il s'est retrouvé dans le nord de l'Ontario, où un Blanc dénommé Ned, qui avait été adopté par les Indiens Ojibway, lui enseigna les secrets de cette tribu.

Tour à tour pagailleux, guide et porteur au Témiscamingue puis coureur de bois, garde-forestier, tireur d'élite de l'armée canadienne à la guerre de 1914, il revint à la tribu des Ojibway, pour y adopter le nom de Grey Owl et s'y marier en 1925 avec Gertrude Bernard, ou Anaharéo de son nom indien.

Parce qu'on lui avait parlé du Témiscouata comme d'une région fort peuplée d'animaux de tous genres, Grey Owl s'y rend au printemps de 1928, avec Anaharéo. Le couple constate bientôt qu'on lui a menti au sujet de cette faune abondante. Mais ils vivent toutefois sur le bord du lac Touladi jusqu'en 1931. Entre-temps, sous l'influence de son épouse, Grey Owl ne veut plus tuer d'animaux et devient leur protecteur. Le couple apprivoise deux castors et apprend leur langage.

L'écrivain naturaliste

A Cabano, Grey Owl écrira son

premier livre "La dernière frontière", qui a été traduit en huit langues. Ses chroniques sur sa vie dans la nature et avec les animaux seront publiées dans la revue Country Life. Ce qui le rendra rapidement populaire auprès des éditeurs, du gouvernement canadien et de la population anglophone du pays. L'ensemble de son oeuvre lui vaudra d'être bientôt un auteur renommé aussi bien au Canada anglais, qu'en Angleterre et en France.

De ses livres, certains seront traduits en français, notamment "Un homme et des bêtes", dans lequel il relate la période où il a vécu sur la rivière Touladi, ainsi que "Le récit de la cabane abandonnée".

A l'exposition du fort Ingall, qui est ouverte depuis la mi-juillet et qui se poursuivra jusqu'à la mi-septembre, grâce à la collaboration de la Société historique de Cabano, a précisé son président, M. Marc-André Leclerc, les visiteurs pourront en connaître davantage sur le refuge de "Grey Owl" à Cabano, sa cabane à castors, ses volumes et le reste d'une vie aventureuse que l'écrivain naturaliste a partagée avec quatre épouses, pour finalement mourir d'une pneumonie et d'ennui le 13 avril 1938, à Prince-Albert, dans la Colombie britannique, pendant une tournée de conférences.



Grey Owl nourrissant un castor âgé d'une semaine.

Le parc industriel de Lauzon devrait figurer au nombre des priorités

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Compléter l'aménagement du parc industriel de Lauzon doit figurer dans la liste de projets prioritaires devant faire l'objet d'une entente fédérale-provinciale sur les infrastructures industrielles.

La Commission industrielle Pointe-Lévy, appuyée par les cinq municipalités qui en font partie (Lévis, Lauzon, Saint-David, Pintendre et Saint-Joseph de Lévis), a envoyé une lettre directement au ministre québécois de l'Industrie et du Commerce pour lui faire part d'un désaccord quant à une liste qui vient d'être préparée au sein de ce ministère vis-à-vis un projet d'entente auxiliaire au niveau des deux gouvernements supérieurs.

L'entente à être négociée prochainement, devrait, selon la requête venant de la Rive-Sud, inclure une fois pour toutes le parc industriel de Lauzon parmi les zones privilégiées pour l'implantation d'industries lourdes dans la région métropolitaine de Québec.

La Commission industrielle Pointe-Lévy justifie sa demande en rappelant que lorsqu'il fut question de l'implantation d'une aluminerie, les spécialistes ont finalement recommandé le territoire de Lauzon.

Malheureusement, le parc industriel de Lauzon n'est pas encore doté de toutes les infrastructures de base, quoique la corporation municipale y ait déjà investi quelque \$350,000, a de plus signalé la commission industrielle.

Grande vente de déménagement

SPECIALS sur

meubles de salon,
cuisine et chambre,
lampes,
réfrigérateurs,
cuisinières,
laveuses et
sécheuses.

RABAIS

allant jusqu'à

60%

TOUT DOIT ETRE VENDU

Rien ne sera transporté
dans nos nouveaux
locaux, à vous de
profiter de nos spéciaux
sur toute la marchandise
en magasin.

Bientôt, une nouvelle adresse:
6975, boul. Henri-Bourassa
(Place IGA)



TREMBLAY & BERGERON MEUBLES INC.

A QUÉBEC: 301, DE LA CANARDIÈRE — 653-7760 — A CHARLESBOURG: 245 EST, 71^e RUE — 626-1102